Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tenue le 1er juin 2021 à huis clos à 19h30, par vidéoconférence.

Madame Chantal Denis, mairesse Monsieur Harry Gow, conseiller #1 Poste #2 - Vacant Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3

Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4 Poste #5 - Vacant Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6

RÉSOLUTION 2021-06-192

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 - UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES À UN AUTRE TITRE QUE CELUI DE PERSONNE DOMICILIÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut par règlement établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard, le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, ce 2 juin 2021.

Véronique Piché Directrice générale Chantal Denis Mairesse

ntal Deris

Tél.: 450 787-3497

Téléc.: 450 787-2852